
Conseil économique et social

Provisoire

7 janvier 2004

Français

Original : anglais

Session de fond de 2002

Débat consacré aux questions humanitaires

Compte rendu analytique provisoire de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 juillet 2002, à 15 heures

Président : Mr. Buallay (Vice-Président) (Bahrain)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe
(*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

02-48017 (F)



En l'absence de M. Šimonović (Croatie), M. Buallay (Bahreïn), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 40.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite) (A/57/77-E/2002/63 et A/57/79-E/2002/76)

1. **M. Lubbers** (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)) dit que, de plus en plus, dans les opérations d'établissement de la paix, les acteurs politiques, militaires, humanitaires et de développement adoptent une approche globale et intégrée des situations de crise. Le HCR est très présent sur le terrain dans des régions instables et travaille souvent en partenariat avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix pour la prévention et le règlement des conflits, la sécurité des réfugiés et l'établissement d'une paix durable. Pour assurer un rapatriement durable des réfugiés, il est indispensable d'appliquer après les conflits une politique judicieuse. Le HCR collabore aussi avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Groupe des Nations Unies pour le développement. En outre, il faut renforcer la coopération avec le Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité afin d'assurer la sécurité du personnel. Il faut poursuivre l'effort commun visant à faire en sorte que ce Bureau soit financé par le budget ordinaire.

2. Les leçons de l'expérience récente en Afghanistan soulignent une fois de plus la nécessité de concevoir une approche plus efficace et novatrice du passage des secours d'urgence au développement à long terme, conjugant l'action humanitaire et l'action de développement. L'orateur souhaite proposer une variante de l'approche « démilitarisation, démobilisation, réintégration et relèvement », c'est-à-dire une approche « rapatriement, réintégration, relèvement et reconstruction ».

3. Le principe du développement par l'intégration locale s'appliquerait aux cas dans lesquels l'insertion des réfugiés dans le pays de premier asile est viable. Il convient que les gouvernements des pays d'accueil et la communauté internationale considèrent les réfugiés comme des agents de développement et pas seulement comme une charge. Comme la Banque mondiale, le PNUD ou le HCR ne peuvent pas mener l'action nécessaire isolément, il faut organiser une action concer-

tée pays par pays. À cet effet, le HCR a défini huit projets de programmes pilotes.

4. Ces dernières années, le système des Nations Unies a cherché à renforcer sa réponse au problème des déplacements internes en adoptant la collaboration inter-organisations. La politique du HCR en matière d'intervention auprès des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays a été communiquée à ses partenaires et approuvée par l'Assemblée générale. En répondant de façon plus prévisible à des situations concrètes, le HCR peut aider à améliorer l'efficacité de la réponse globale du système des Nations Unies. L'orateur se propose de tenir le Secrétaire général et le Coordonnateur des secours d'urgence informés des situations dans lesquelles le HCR a déjà fait beaucoup pour venir en aide aux personnes déplacées et où son action reste nécessaire.

5. Vu l'importance de l'encadrement sur le terrain, il faut renforcer le réseau des coordonnateurs humanitaires. Dans le cas des grandes opérations humanitaires, il faut qu'un représentant d'un organisme des Nations Unies ayant une importante présence dans le pays soit désigné coordonnateur humanitaire. Le HCR fera connaître en temps utile ses propres disponibilités à cet égard.

6. L'orateur appuie les efforts qui se poursuivent pour améliorer la procédure d'appel global, mais il a à cet égard deux préoccupations. Premièrement, il convient de ne pas considérer le HCR comme un organisme purement humanitaire, car son travail ne se limite pas à des secours d'urgence à court terme. En outre, il faudrait intégrer dans la procédure des plans pour intégrer les programmes de secours et les programmes de transition, notamment pour ce qui est de la mobilisation des ressources. Deuxièmement, il faut que les donateurs accroissent leur contribution financière et participent plus étroitement à l'évaluation des besoins et au suivi. Il ne sert à rien d'avoir de bons plans si l'on ne peut pas les exécuter.

7. Pour terminer, l'orateur souligne l'importance de l'approche régionale des crises humanitaires et des mouvements de populations transfrontières complexes. À cet égard, les organisations et initiatives régionales, telles que l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ont un rôle essentiel à jouer.

8. **M. Valdes** (Chili), appuyant toutes les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport

sur le renforcement de la coordination de l'aide d'urgence (A/57/77-E/2002/63), dit que sa délégation est elle aussi préoccupée par le fait qu'en réponse à la procédure d'appel global, les donateurs ont tendance à ne fournir qu'une aide alimentaire et que leur contribution a diminué alors que les crises humanitaires ne cessent de s'amplifier et de s'aggraver. De plus en plus, les donateurs préfèrent fournir une aide bilatérale en réponse à des crises très visibles et posant d'importants problèmes de sécurité, si bien qu'il est difficile à l'ONU de dresser un tableau complet des besoins humanitaires et des flux d'aide. Tout aussi inquiétante est la tendance à faire une distinction entre les secours d'urgence et le financement du développement et à négliger totalement ce dernier après les crises, lorsque les populations démunies ont le plus besoin d'une aide. Heureusement, dans le cas de l'Afghanistan on n'a pas négligé l'aspect développement et le Programme d'assistance immédiate et transitoire pour le peuple afghan pourrait servir de modèle pour l'action humanitaire actuelle et future.

9. Les crises humanitaires et les souffrances des populations touchées n'obéissent pas à des considérations politiques et il faut répondre aux besoins humanitaires sans se laisser influencer par les situations politiques qui ont provoqué des crises dans des pays ou régions comme le Libéria, la Guinée ou le Moyen-Orient.

10. Les catastrophes naturelles et les situations d'urgence environnementales continueront d'assombrir les perspectives économiques d'une grande partie des pays les moins avancés. Il faut enrayer l'épidémie de VIH/sida dans de nombreuses parties du monde où elle se propage à une vitesse alarmante. La multiplication des conflits internes a aussi provoqué de nouvelles catastrophes humanitaires, provoquant des déplacements de populations et faisant de nombreuses victimes civiles. Les femmes et les enfants sont de plus en plus considérés comme des objectifs militaires dans des endroits comme la Palestine, Israël, le Soudan et l'Angola, ce qui est une tragédie. Par ailleurs, il est indispensable de poursuivre l'action internationale de déminage.

11. Le Secrétaire général a appelé, à juste titre, à promouvoir une culture de la protection des populations civiles, dont la communauté internationale est toujours responsable, et il faudra trouver un consensus universel sur les principes fondamentaux. Pour sa part, le Conseil doit s'employer à renforcer les capacités insti-

tutionnelles du système des Nations Unies pour répondre à un nombre croissant de crises humanitaires.

12. **M. Al-Sulaiti** (Qatar) dit que les catastrophes naturelles, telles que la sécheresse et la désertification, les séismes ou le phénomène El Niño, ont frappé de nombreuses régions peuplées, n'épargnant ni les populations ni les infrastructures. En outre, de nombreuses parties du monde sont en proie à des troubles civils et à des guerres régionales qui font beaucoup de victimes en particulier dans les populations marginalisées et parmi les membres les plus vulnérables de la société, c'est-à-dire les femmes, les enfants, les infirmes, les personnes âgées, les veuves et les orphelins. La délégation de l'orateur souscrit au passage du rapport dans lequel le Secrétaire général dit que le terrorisme a récemment pris des dimensions inquiétantes aux niveaux régional et mondial. Le processus de développement social a donc une dimension humaine et les secours d'urgence n'auront pas d'effet durable s'ils ne sont pas complétés par une composante sociale et s'ils ne répondent pas aux besoins de renforcement des capacités et de création d'institutions, de façon à assurer une participation effective des populations à l'élaboration des politiques et à la distribution des ressources.

13. La lutte contre les effets des catastrophes naturelles et les préparatifs pour y faire face doivent être une priorité mondiale. Les effets dévastateurs des catastrophes naturelles peuvent être en grande partie atténués, même lorsque les catastrophes elles-mêmes sont d'une ampleur considérable et totalement imprévisibles. Toutes les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou dues à l'action de l'homme, comme les guerres régionales ou le terrorisme, frappent surtout les pauvres, les plus vulnérables et ceux qui sont marginalisés. Il y a donc un lien entre les catastrophes et l'aggravation de la misère. Il est difficile de parler des catastrophes sans tenir compte du contexte politique. Le développement social est avant tout un processus politique.

14. Il est aujourd'hui clair que l'homme est le facteur décisif du développement et qu'il ne peut y avoir de développement véritable sans développement humain. La notion de développement humain, d'abord élaborée et adoptée par le PNUD, puis par les pays en développement et leurs organisations régionales, est aujourd'hui largement admise.

15. Le fait de reconnaître que l'homme est au coeur du développement a permis de formuler une conception plus solide du développement, en mettant l'accent sur

l'organisation sociale et sur l'aptitude des institutions à maximiser les bienfaits de l'action sociale et à faire en sorte que ces bienfaits soient également répartis. L'expérience du développement des pays du tiers monde, en particulier, a montré que si l'on se concentre exclusivement sur certains aspects, secteurs ou groupes, en négligeant les autres, on risque d'aboutir à un développement déséquilibré qui ne répond pas aux besoins matériels et spirituels de la population.

16. Les sociétés contemporaines ont certes des traits communs, mais elles restent très diverses en termes d'économie et de ressources naturelles, d'organisation sociale et économique, de mode de vie et de niveau de vie. Il faut voir la diversité sociale, en particulier sur les plans culturel, linguistique, ethnique et religieux, comme quelque chose de positif, afin de répondre aux intérêts de groupes très divers dans le cadre des valeurs communes qui lient chaque société. L'intégration sociale doit se faire dans l'intérêt de chacun, mais en particulier des plus vulnérables et de ceux qui sont marginalisés. La pauvreté et le chômage sont des obstacles majeurs à l'intégration sociale. Il faut donc adopter une approche globale des questions traitées au Sommet du Millénaire et, auparavant, lors du Sommet mondial pour le développement social.

17. Pour résoudre les problèmes de la pauvreté et du chômage, la société doit prêter une attention particulière aux groupes démunis et marginalisés. Si elle ne le fait pas, elle s'expose à des divisions, au renfermement de certains groupes, à l'hostilité et à la violence. Il incombe à la fois aux États et à la communauté internationale de venir en aide aux pays les moins avancés pour donner un sens concret au droit au développement. Il convient en outre que les pays développés fassent un effort sérieux pour porter le niveau de leur aide publique au développement à 0,7 % du PNB.

18. **M. Zhang** Yishan (Chine) dit que l'aide humanitaire est devenue encore plus importante en raison de la multiplication des catastrophes naturelles et des conflits armés, de la propagation du VIH/SIDA et de l'accroissement incessant du nombre des réfugiés et des personnes déplacées. De plus en plus souvent, les catastrophes naturelles et les urgences humanitaires ont un caractère régional et il importe donc de renforcer les mécanismes de réponse régionaux et les capacités nationales. L'aide humanitaire – visant en priorité à protéger les groupes vulnérables et à renforcer leurs capacités de surmonter des crises – doit être fournie dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et de la

résolution 46/182 adoptée le 19 décembre 1991 par l'Assemblée générale. En particulier, les activités d'aide humanitaire doivent répondre aux souhaits des pays qui les demandent et ne doivent être subordonnées à aucune condition.

19. La procédure d'appel global a joué un rôle important pour la mobilisation de fonds pour l'aide humanitaire, mais il est quelque peu préoccupant de constater que la proportion des fonds levés par ce moyen est tombée de 40 % à 30 % en moyenne au cours de la dernière décennie.

20. Pour terminer, l'orateur dit que la Chine est très reconnaissante de l'aide apportée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires aux zones sinistrées par les inondations en Chine.

21. **M. Caldas de Moura** (Brésil) dit que sa délégation attache une grande importance à la collaboration des différents organismes des Nations Unies qui permet d'obtenir une synergie pour la fourniture de l'aide humanitaire. Le déclin constant de la proportion de l'aide humanitaire mobilisée par la procédure d'appel global est très préoccupant, car il a entraîné un affaiblissement de la coordination et conduit à négliger les « crises oubliées ». L'argent afflue lorsqu'il y a des situations d'urgence très médiatisées qui mobilisent l'opinion publique des pays développés, mais il est plus difficile à trouver lorsqu'il s'agit de construire les fondations du relèvement et du développement futur. Pour répondre aux causes profondes des catastrophes, les pays donateurs doivent étudier les moyens de combler le fossé artificiel qui sépare les secours du relèvement et du développement et qui rend difficiles les activités de transition.

22. La communauté internationale peut apporter une contribution majeure en réduisant les besoins d'aide après les catastrophes, de reconstruction et d'établissement de la paix. Une véritable culture de la protection exige que le personnel humanitaire puisse accéder en sécurité et sans entrave à ceux qui sont dans le besoin et que soit résolu le problème des déplacements internes. Les États doivent honorer leurs obligations internationales à cet égard. Il est essentiel de renforcer l'action de plaidoyer du système des Nations Unies et de mettre un terme aux abus et de sanctionner leurs auteurs.

23. Le personnel humanitaire et les civils étant de plus en plus la cible de violences délibérées ou aveugles dans le cadre de conflits armés, leur sécurité doit rester

une des grandes priorités. Il faut renforcer la protection des personnes déplacées, notamment en appliquant les Principes directeurs concernant les déplacements internes. Pour sa part, il convient que le Conseil adopte une approche des urgences humanitaires axée sur la victime, en ne perdant pas de vue le fait que les destinataires de l'aide ont aussi des droits.

24. **M. Frisch** (Observateur de la Suisse) dit que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devrait accroître son effort de sensibilisation aux problèmes humanitaires tant dans le cadre de l'Organisation que parmi les États membres. Sa délégation attache une importance particulière aux efforts visant à coordonner l'aide humanitaire et à accroître son efficacité.

25. Il convient d'employer la procédure d'appel global pour mieux définir le degré de priorité des besoins d'aide humanitaire et pour faciliter la concertation des donateurs. Il est essentiel de planifier les opérations humanitaires en étroite consultation avec les gouvernements des pays destinataires de l'aide. En raison de la nécessité d'assurer le passage des secours au développement, il convient d'établir des liens plus étroits entre la procédure d'appel global, les cadres d'intervention stratégique et les documents nationaux de stratégie de réduction de la pauvreté.

26. Tout en rendant hommage au personnel humanitaire qui travaille dans des situations précaires, la délégation suisse tient à souligner que ce personnel doit respecter certaines normes de comportement.

27. Les situations de conflit sont souvent aggravées par des déplacements de populations qui peuvent déstabiliser les populations d'accueil. L'orateur souligne la nécessité d'appliquer les Principes directeurs concernant les déplacements internes dans de telles situations. La Suisse participe aux efforts visant à faire respecter le droit humanitaire international en cas de conflit, y compris par les acteurs privés. Le respect de ces normes est indispensable pour l'établissement d'une culture de la protection répondant aux besoins spécifiques des groupes vulnérables, assurant la sécurité du personnel humanitaire et interdisant l'exploitation illégale des ressources naturelles.

28. **M. Zaman** (Observateur du Bangladesh) dit qu'au fil des ans, l'ampleur et la nature de l'aide humanitaire se sont adaptées aux crises qui ont accru la nécessité d'une coordination plus étroite aux niveaux national et mondial. De plus, il est essentiel d'assurer le passage

des secours d'urgence – auxquels le système des Nations Unies a cherché à s'adapter en priorité – à la planification à long terme de la reconstruction et du développement durable. Il faut aussi enrayer le déclin du financement. La procédure d'appel global, qui est un instrument utile pour la mobilisation de ressources, ne pourra pas à elle seule compenser le déficit de 62 % des ressources disponibles pour les régions ou pays exposés à des catastrophes comme l'Afrique de l'Ouest, la région des Grands Lacs, l'Angola ou la Palestine.

29. Il faut protéger et secourir ceux qui sont les plus vulnérables dans les crises humanitaires, c'est-à-dire les femmes, les enfants et les personnes déplacées. Le Comité permanent interorganisations a publié une déclaration bienvenue sur la prise en compte de la condition de la femme dans la réponse humanitaire aux situations d'urgence. Il faut que le système des Nations Unies et la Banque mondiale appuient des interventions ciblées de secours aux femmes et aux groupes vulnérables et mobilisent à cet effet les organisations non gouvernementales, la société civile et les entreprises privées, particulièrement pour mettre en oeuvre des programmes de lutte contre la pauvreté. Les civils innocents sont souvent les principales victimes des conflits armés et les initiatives prises pour renforcer la concertation entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix devraient viser notamment à mieux les protéger.

30. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, il faut créer et renforcer des centres régionaux et nationaux d'alerte rapide, équipés des technologies les plus modernes. Le suivi de la situation sur le terrain, au moyen de missions de l'ONU et d'une consultation plus étroite avec les gouvernements pour l'évaluation des besoins, est également indispensable.

31. **Mme Larusdottir** [Organisation mondiale de la santé (OMS)] dit que pour bien trop d'êtres humains, la survie face aux sécheresses, aux inondations et aux guerres est devenue un combat quotidien. En pareille situation, l'aide alimentaire ne suffit pas car les facteurs de vulnérabilité et de risque sont plus complexes. Les gens meurent de maladies évitables comme la rougeole, le paludisme, les diarrhées, la tuberculose ou les complications de l'accouchement. Les situations d'urgence complexes sont à l'origine de 65 % des épidémies et causent en particulier de très nombreux cas de contamination par le VIH/SIDA, de décès de mères

et d'enfants en bas âge qui auraient pu être évités, d'infirmités et de maladies.

32. Face aux situations d'urgence, il est impératif de prendre des mesures exceptionnelles de santé publique afin de pouvoir continuer de secourir et de protéger la population. En fait, les interventions d'urgence et les opérations humanitaires sont des éléments essentiels de l'action de l'OMS à l'échelle mondiale. Malheureusement, les interventions de santé publique sont toujours sous-financées et viennent souvent au dernier rang des priorités de l'ONU dans le cadre de la procédure d'appel global. Un certain nombre de mesures de santé publique sont indispensables pour sauver les vies, et la survie est le critère ultime du succès ou de l'échec des opérations humanitaires. L'OMS définit quelles sont les pratiques qui peuvent sauver des vies, les adapte en fonction de la situation épidémiologique et opérationnelle et veille à ce qu'elles soient mises en oeuvre de façon coordonnée par tous les partenaires humanitaires.

33. **M. Graisse** [Programme alimentaire mondial (PAM)] dit qu'en matière de réponse aux crises une coordination efficace entre les différentes organisations humanitaires est à la fois une nécessité opérationnelle et un impératif moral. Le PAM mobilise l'aide alimentaire face aux situations d'urgence et aux crises prolongées et, en 2001, il est venu en aide à 77 millions de personnes dans 82 pays, avec un budget de près de 2 milliards de dollars. Son expérience sur la ligne de front de l'action humanitaire, souvent dans des situations extrêmement complexes et évolutives, comme en Afghanistan ou plus récemment en Afrique australe, lui a démontré les bienfaits de la coordination. Sous la conduite du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le système des Nations Unies a fait de grands progrès à cet égard au cours des dix dernières années.

34. Le PAM a fait un gros effort pour intégrer la procédure d'appel global dans ses activités courantes. Bien entendu, il convient d'examiner et d'améliorer sans cesse les mécanismes de coordination. Aujourd'hui, il serait peut-être souhaitable d'y associer un éventail plus large d'intervenants humanitaires ou d'analyser l'impact du sous-financement. Il est essentiel d'améliorer la coordination entre les pays donateurs pour assurer une répartition rationnelle des ressources entre des populations également vulnérables.

35. Le PAM appuie des innovations comme les centres logistiques conjoints des Nations Unies, récemment

créés en Afghanistan, en République démocratique du Congo et au Mozambique, dont la mission est de coordonner la gestion des moyens logistiques et des infrastructures de transport de toutes les organisations humanitaires afin d'accélérer la réponse et de réduire les coûts. Par ailleurs, il a joué un rôle particulièrement actif au niveau interorganisations pour le renforcement de la préparation aux urgences. De concert avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), il a supervisé l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices pour la planification interorganisations en vue des situations d'urgence et milité en faveur d'une planification à l'échelle du système. Un de ses services, doté de moyens informatiques, fait des analyses de la sécurité alimentaire et une cartographie des poches critiques de faim et de vulnérabilité et, complétant l'action des systèmes d'alerte rapide d'autres organisations, fournit à l'ensemble de la communauté humanitaire des renseignements anticipés très utiles sur les risques de crise.

36. Toutefois, l'amélioration de la préparation ne sert à rien si l'on ne dispose pas ensuite des moyens d'agir. Il est fréquent que les fonds des donateurs arrivent trop tard pour éviter une crise ou soient réservés à des situations d'urgence particulièrement médiatisées. Il faut que l'aide soit disponible au moment voulu, équilibrée et durable. Les interventions rapides ne sont pas seulement plus efficaces, elles sont aussi un impératif moral.

37. **M. Ouedraogo** (Burkina Faso) dit que les catastrophes naturelles affectent une population croissante, tandis que la poursuite de conflits armés dans de nombreux pays déplace des populations entières, rendues encore plus vulnérables par la terrifiante propagation du VIH/SIDA. Il en résulte un nombre sans précédent de situations d'urgence humanitaire qui mettent à rude épreuve les capacités économiques des États. Dans les pays pauvres, le développement et les moyens de subsistance sont compromis. Les sécheresses et les guerres ignorent souvent les frontières nationales et apportent avec elles des masses de réfugiés affamés.

38. La solidarité internationale exige qu'on trouve les ressources nécessaires pour aider et protéger les victimes, en particulier les plus vulnérables telles que les personnes déplacées, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les infirmes. Il faut que le système des Nations Unies soit plus présent dans de nombreuses parties du monde en proie à des crises humanitaires. Le système des Nations Unies doit aider les gouverne-

ments concernés à se doter des capacités institutionnelles nécessaires et promouvoir la participation des communautés locales.

39. Au Burkina Faso, le Gouvernement a créé un réseau de centres nationaux, régionaux et locaux pour les secours d'urgence et le redressement dans tout le pays. Plusieurs mauvaises récoltes successives ont rendu nécessaire une aide alimentaire d'urgence, distribuée en coopération avec les partenaires du développement du Burkina Faso. En outre, un certain nombre d'organisations non gouvernementales apportent une aide ciblée aux personnes handicapées, aux réfugiés et aux réfugiés de retour. Le Burkina Faso a mis l'accent sur l'alerte rapide et la préparation, afin de prévenir autant que possible les catastrophes. Le relèvement après les catastrophes, malgré toute son importance, retient rarement l'attention des donateurs.

40. La délégation de l'orateur appuie les recommandations du Secrétaire général et préconise une procédure d'appel consolidé authentiquement humanitaire, exempte de toute considération politique ou stratégique.

41. **M. MacDonnell** (Observateur du Canada) dit que sa délégation appuie dans l'ensemble les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (E/2002/63) au sujet de l'aide humanitaire. Les attentats du 11 septembre 2001 ont galvanisé la communauté internationale qui a entrepris de remédier à la crise humanitaire et politique d'Afghanistan. Il faut préserver cet élan sans négliger pour autant des problèmes tels que la protection des civils, l'accès humanitaire et la définition du rôle des acteurs militaires et humanitaires et des relations entre eux.

42. Partout dans le monde, les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles posent des problèmes similaires et frappent des millions de personnes. L'impossibilité d'accéder à ceux qui ont besoin d'une aide est un des obstacles les plus inadmissibles et il est inacceptable que le personnel humanitaire soit empêché d'atteindre les plus vulnérables, souvent en raison de la politique ou de l'action des autorités locales. L'intervenant souligne que la souveraineté implique une responsabilité à l'égard de la population civile et que le droit international contient des dispositions relatives à l'accès humanitaire et à la sécurité et à la liberté de mouvement du personnel humanitaire. Lorsque les gouvernements n'ont pas les moyens d'assumer leurs responsabilités, il leur incombe de demander

l'appui de la communauté internationale, qui peut jouer un rôle très utile en aidant à organiser l'aide humanitaire et qui, en outre, est tenue d'agir contre l'impunité des auteurs d'agressions visant les civils et le personnel humanitaire.

43. L'appui aux populations touchées par la guerre et autres populations vulnérables a fait de grands progrès au cours des trois dernières années. La question de l'accès humanitaire est une des clefs de ces progrès et peut s'appuyer sur l'appel lancé par le Secrétaire général à une culture de la protection. Le Gouvernement canadien a fait de la protection des civils une des priorités de sa politique étrangère et il exhorte les autres gouvernements à faire de même. Les récents événements d'Afrique de l'Ouest ont montré qu'il y a des différences de degré en matière de vulnérabilité et de capacité d'action et qu'il faut faire un effort supplémentaire pour apporter à toutes les populations une protection et une aide humanitaire appropriées. Les récentes mesures prises à cet effet par le Comité permanent interorganisations sont les bienvenues, mais il faut les intégrer dans les opérations conduites partout dans le monde.

44. Par le passé, il s'est révélé difficile de passer efficacement des secours à la réconciliation et au développement, ce qui est dû en partie au manque de volonté politique des gouvernements. Il reste beaucoup à faire pour créer les mécanismes de financement et les mécanismes institutionnels nécessaires pour les périodes de transition et pour la lutte contre les causes profondes des urgences humanitaires. Cela est apparu manifestement dans les procédures d'appel global, lorsque les équipes de pays ont inscrit au programme des activités de transition et qu'il s'est révélé impossible de mobiliser les ressources nécessaires. Le Gouvernement canadien a cherché à remédier à ce problème par plusieurs initiatives (Fonds pour la paix, Initiative concernant les mines terrestres et Programmes sécurité humaine) et explore d'autres moyens de répondre aux besoins des pays en situation de transition afin d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire et des programmes de développement. Au niveau international, il faudrait avoir un débat franc dans le cadre des organes décisionnels et il faut que les donateurs adressent un message cohérent au système des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods et aux autres organisations de financement du développement. Quoiqu'il en soit, il convient que les donateurs s'abstiennent de pousser les organisations humanitaires à s'engager dans des activi-

tés de transition en l'absence d'organisations de développement et aident à préciser les rôles et les responsabilités de chacun sur le terrain.

45. Il faut demander aux agences partenaires d'accroître l'efficacité de leur action en concluant des mémorandums d'accords ou d'autres arrangements de collaboration de façon à bien répartir les tâches, avec des stratégies de désengagement intégrées. Pour accroître la cohérence, on pourrait employer des outils de planification qui existent déjà, comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la procédure d'appel global et les cadres communs de développement de la Banque mondiale. Dans certains cas, il peut être judicieux d'envisager la programmation au niveau régional ou sous-régional. Les coordonnateurs résidents/humanitaires et les représentants spéciaux du Secrétaire général sont bien placés pour promouvoir une telle collaboration et il convient que le Département des affaires politiques et le Département de la coordination des affaires humanitaires renforcent eux aussi leurs liens et leur coopération. On pourrait en outre envisager de nouveaux outils, tels que des cadres et une programmation communs.

46. Pour que la transition débouche sur une paix et un développement durables, il est essentiel d'y associer la base, et il convient que les coordonnateurs résidents, les organismes régionaux et les autres organisations compétentes recensent, mobilisent et renforcent les capacités locales tout au long de la crise et après. Il importe aussi d'assurer une participation active des femmes. Le passage des secours au développement n'est pas un processus linéaire et simple et il est donc essentiel d'intervenir au bon moment et d'adopter une approche souple et globale. Dans les situations de conflit, il faut saisir toutes les occasions de promouvoir la réconciliation et la prévention des hostilités, même en pleine crise. La transition exige en outre un environnement sûr, comme on a pu le voir en Sierra Leone, au Timor Leste et en Afghanistan et, par conséquent, la sécurité et la réforme du dispositif de sécurité doivent faire partie intégrante du processus de reconstruction.

47. **M. Balarezo** (Pérou) dit que le fait que la prévention est moins coûteuse que l'action humanitaire en cas de catastrophe naturelle est une raison de plus de développer l'alerte rapide, la prévention et la préparation aux catastrophes. Il convient que le Conseil et l'Assemblée générale fassent de la prévention une priorité en s'attaquant aux causes profondes des conflits, qui sont presque toujours associés à la grande pauvreté,

à l'exclusion sociale et au déficit démocratique, et en aidant à mettre en place les conditions nécessaires pour la reconstruction et le développement, comme on est en train de le faire en Afghanistan. Pour pouvoir appuyer ces efforts, il faut que le système des Nations Unies ait un organisme de coordination unique responsable de ses relations avec les communautés et les populations concernées.

48. La protection des populations civiles, des personnes déplacées et des réfugiés doit être une des préoccupations essentielles de la culture de la protection qu'il est proposé de promouvoir, ce qui exige le respect des droits de l'homme, en particulier de la part des États et des parties à des conflits. Il importe aussi d'élaborer des codes de conduite et des normes pour mieux protéger le personnel humanitaire.

49. Pour conclure, l'orateur appuie les efforts du Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage et les mesures visant à faciliter ses activités sur le terrain.

50. **M. Son Se-joo** (République de Corée) dit qu'en raison de la multiplication des catastrophes naturelles et des situations d'urgence humanitaire complexes et du fait que les pays en développement ont de moins en moins les capacités nécessaires pour absorber les chocs économiques associés à ces événements, il importe d'accroître les ressources et de renforcer la coordination. De plus, comme les catastrophes naturelles et les conflits ignorent généralement les frontières nationales, il est souvent nécessaire d'adopter une approche régionale de l'aide humanitaire. C'est pourquoi l'orateur se félicite de l'initiative de renforcer les infrastructures régionales et la coopération entre les organismes nationaux de préparation aux catastrophes et appuie les efforts faits par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour consolider sa présence régionale et renforcer les capacités locales. L'amélioration de la planification et de la préparation des membres du Comité permanent interorganisations et des équipes de pays des Nations Unies pourrait aussi contribuer à un emploi plus efficace des ressources limitées. À cet égard, la création des centres logistiques communs des Nations Unies et de centres d'information humanitaire va dans le bon sens.

51. Le fait qu'un nombre croissant de civils sont pris comme cibles dans les conflits est très préoccupant et l'on ne peut qu'appuyer l'initiative du Secrétaire général visant à promouvoir une culture de la protection. Il

faut que tous les groupes parties à des conflits respectent les dispositions du droit humanitaire international et les droits de l'homme et garantissent aux équipes humanitaires un accès sûr et permanent aux populations civiles. C'est aux États concernés qu'il incombe en premier lieu de garantir cet accès.

52. Le passage des secours au développement est essentiel pour la création du cadre institutionnel dont une nation a besoin pour exister et l'orateur se félicite donc des efforts faits pour accroître la participation des communautés locales à cette transition, qui les concerne au premier chef. Il est essentiel de venir en aide aux plus vulnérables, personnes déplacées, femmes, enfants, personnes âgées et infirmes. Le secteur privé est une ressource qu'on a très peu mis à contribution et qui pourrait, par l'investissement et la création d'emplois, contribuer à consolider la nation pendant la période de transition.

53. L'orateur reconnaît l'utilité de la procédure d'appel global mais souligne la nécessité d'un système global de suivi du financement de l'aide humanitaire. Le renforcement des capacités et la coordination aideront à réduire sensiblement l'impact des crises humanitaires, objectif auquel la délégation coréenne est très attachée.

54. **M. Blanco Domínguez** (Observateur de la République dominicaine), s'associant à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la République dominicaine est particulièrement exposée aux phénomènes naturels qui ravagent régulièrement les Caraïbes. Malgré les efforts faits par son gouvernement pour mettre en oeuvre une politique de prévention des catastrophes et d'atténuation de leur impact, en raison de la pression économique une grande partie de la population est forcée de vivre dans des zones particulièrement vulnérables et des logements précaires. Cette situation, qui n'est pas propre à ce pays, est une des raisons pour lesquelles les catastrophes naturelles causent de plus en plus de pertes humaines, et elle a des effets économiques, sociaux et environnementaux qui retardent le développement et compromettent le progrès.

55. Il est essentiel de mettre les fruits de la recherche technique et scientifique, tels que les données de télédétection, à la disposition des pays en développement et des organisations humanitaires nationales et internationales afin de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles. Il est aussi essentiel d'éliminer les obstacles bureaucratiques qui, trop souvent, retardent

l'arrivée de l'aide humanitaire. À cet égard, l'orateur appelle l'attention sur le paragraphe 19 de la résolution 56/195, dans lequel l'Assemblée demande au Secrétaire général d'optimiser et de diffuser par tous les moyens disponibles l'information nécessaire pour une gestion efficace de la coopération internationale en matière de lutte contre les catastrophes naturelles.

56. Les catastrophes naturelles sont des phénomènes complexes qui ne connaissent pas les frontières, mais une stratégie de préparation, d'alerte et de réponse appropriée permet d'en limiter considérablement les effets dévastateurs. Pour garantir une réponse internationale efficace, il est indispensable d'obtenir des engagements de coopération régionale et internationale de la part des institutions de financement, des gouvernements, des ONG et de la société civile. C'est pourquoi l'orateur appelle la communauté internationale et en particulier les pays donateurs à fournir, au moyen des mécanismes existants, des ressources financières additionnelles non liées qui permettront de mieux prévenir les catastrophes naturelles, d'atténuer leurs effets et de promouvoir le développement en général.

57. **Mme Singh** (Inde), s'associant à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que son pays, malgré ses difficultés financières et dans un véritable esprit de coopération Sud-Sud, continue d'apporter une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

58. L'oratrice appuie l'idée de promouvoir une culture de la protection, qui doit être définie de façon large et réaliste. Une paix juste et durable est nécessaire pour cette protection, mais la pauvreté peut y faire obstacle. La coopération internationale pour le développement faciliterait le progrès social, l'élévation des niveaux de vie et la promotion d'une culture de la protection.

59. La démocratie, l'État de droit, la bonne gestion des affaires publiques, le respect des droits de l'homme, la croissance économique et le développement se renforcent mutuellement et sont les éléments nécessaires à l'instauration d'une culture de la protection. Les causes des violations des droits de l'homme sont diverses et il n'y a pas toujours de solution législative ou coercitive. Par exemple, face à des idéologies extrémistes, il faut une approche plus complexe, alors que les problèmes de droits de l'homme qui ne sont que des symptômes du sous-développement ne peuvent être résolus que par une croissance et un développement économiques soutenus.

60. L'oratrice se félicite de l'examen indépendant de la procédure d'appel global qui a été fait et constate que cette procédure a été renforcée au fil des ans, de même que ses normes techniques et sa coordination avec les organismes des Nations Unies. Malheureusement, alors que les besoins ne cessent de croître, la proportion de l'aide humanitaire mobilisée par cette procédure a tendance à diminuer. Si le financement de l'action humanitaire n'augmente pas sensiblement, le passage des secours au développement risque d'épuiser les ressources traditionnelles. C'est pourquoi l'oratrice pense, comme le Secrétaire général, qu'il faudrait chercher à financer des activités de transition par la procédure d'appel global.

61. En ce qui concerne le trafic des ressources naturelles et ses effets sur l'aide humanitaire, l'oratrice soutient qu'un système obligatoire de marquage et de traçabilité des armes légères sauverait beaucoup plus de vies innocentes qu'un régime complexe de contrôle du commerce des produits minéraux et autres ressources naturelles. Dans la plupart des conflits, les combattants sont équipés pour l'essentiel d'armes légères, qui sont si meurtrières et si faciles à obtenir qu'elles ont considérablement accru le pouvoir des terroristes et des seigneurs de la guerre.

62. Les Principes directeurs concernant les déplacements internes ne sont pas des principes juridiques négociés au niveau intergouvernemental; ils ont été rédigés par une équipe d'experts techniques et d'organisations non gouvernementales. En revanche, les principes directeurs applicables à l'aide humanitaire énoncés à l'annexe de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale sont des principes valables et éprouvés et, en continuant de les appliquer, on contribuera grandement à soulager les douleurs et la souffrance.

63. **M. Lamba** (Observateur du Malawi) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le rapport sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation des Nations Unies est une bonne base pour un échange de vues fécond.

64. Le Malawi et l'Afrique australe en général sont menacés par la famine et c'est pourquoi la délégation de l'orateur espère que la résolution envisagée sera bien ciblée et orientée vers l'avenir et qu'elle répondra aux problèmes des pays de la région face à cette crise. Son gouvernement a déclaré l'état de catastrophe na-

tionale en raison de la crise alimentaire, qui frappe un pays où le taux de contamination par le VIH/SIDA est un des plus élevés du monde. Pour parer au plus urgent, il a importé du maïs, mais la livraison se fait lentement.

65. Pour le Gouvernement du Malawi, les principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale doivent être la base des interventions face à de telles crises. Toutefois, il faut régler d'urgence la question des capacités si l'on veut vraiment assurer le passage des secours au développement, ce qui exigera une assistance non seulement financière mais aussi technique. La logistique de l'aide humanitaire pose des problèmes considérables lorsqu'il faut acheminer des vivres rapidement dans des lieux où il n'y a guère d'infrastructures. Pour venir en aide aux plus vulnérables – personnes âgées, femmes, enfants et infirmes – il faut élaborer des stratégies spécifiques.

66. La délégation de l'orateur souhaite qu'on conserve la procédure d'appel global, en y associant davantage les ONG. Il faut des stratégies novatrices pour enrayer le déclin de l'aide humanitaire mobilisée par ce moyen. L'orateur se félicite des efforts visant à élaborer un instrument juridique international concernant la réponse aux catastrophes. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait des efforts louables pour mobiliser des ressources et devrait être plus présent à l'échelon régional.

67. **M. Acemah** (Ouganda) dit que le risque et la vulnérabilité sont inégalement répartis dans le monde et que l'Afrique est particulièrement exposée aux catastrophes. La décentralisation de la réponse aux catastrophes aiderait à renforcer les capacités des populations locales de faire face aux situations d'urgence, ce qui est un des grands objectifs de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le Gouvernement ougandais a mis en oeuvre un programme de décentralisation en donnant aux conseils locaux les compétences nécessaires pour organiser leur communauté. Le groupe d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité du Programme alimentaire mondial a achevé une analyse pilote de la vulnérabilité face aux catastrophes, montrant que la gestion communautaire est essentielle à cet égard.

68. Il faut que les renseignements relatifs aux catastrophes imminentes soient accessibles à tous les intéressés. Il est devenu évident que la gestion de l'information joue un rôle clef dans la réponse aux ca-

tastrophes, car la mémoire institutionnelle et les mécanismes d'accès peuvent être détruits, et il faut donc que les pouvoirs publics et le système des Nations Unies construisent des systèmes efficaces de stockage de l'information pour usage futur.

69. L'activité humaine perturbant de plus en plus les équilibres naturels, le nombre de sociétés vulnérables ne cesse d'augmenter. Il est peu probable qu'on parvienne à réaliser les objectifs de développement du Millénaire dans les délais fixés si l'on n'intègre pas la réduction des catastrophes dans le processus. La plupart des pays en développement n'ont que des ressources budgétaires limitées pour créer des mécanismes de gestion des catastrophes et comptent par conséquent de plus en plus sur l'ONU et sur la communauté des donateurs pour une contribution essentielle. Il convient donc de renforcer la procédure d'appel global et de mobiliser ainsi des moyens suffisants pour l'aide humanitaire. L'aide bilatérale est la bienvenue, mais elle devrait être réservée en priorité aux plus vulnérables.

70. **M. Coşkun** (Observateur de la Turquie) dit que les catastrophes naturelles et les situations d'urgence complexes continuent d'affecter des millions de personnes dans le monde et que les conditions de fourniture de l'aide humanitaire se sont souvent détériorées. Les membres de la communauté internationale doivent unir leurs forces pour relever ce défi. Les catastrophes naturelles et les événements tragiques du 11 septembre, qui ignorent les frontières nationales, ont bien montré que, dans un monde de plus en plus intégré, il n'y a pas d'autre solution.

71. La communauté internationale dispose depuis plus de 10 ans du mécanisme établi par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, qui donne à l'ONU un rôle central dans la coordination de l'aide humanitaire internationale. Ses principes directeurs ont aidé à accroître l'efficacité de la réponse humanitaire mais, comme on est amené à opérer dans des environnements de plus en plus complexes, il faut les améliorer.

72. Étant située dans une région exposée aux séismes et à d'autres catastrophes naturelles, la Turquie a subi d'immenses pertes humaines et matérielles, mais ces événements ont aussi eu des effets positifs. Conscientes de leur vulnérabilité commune et de l'utilité d'une réponse commune, la Turquie et la Grèce ont créé un groupe de réserve conjoint pour la réponse aux catastrophes afin de fournir une aide humanitaire rapide et efficace et de compléter les capacités du système des

Nations Unies. Une des leçons tirées de l'expérience des séismes de 1999 dans la région est qu'il importe de renforcer l'aide internationale pour la recherche et le sauvetage en zone urbaine et la Turquie présentera à ce sujet un projet de résolution à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

73. L'Afghanistan a offert une occasion de mettre à l'épreuve la capacité de la communauté internationale d'apporter une aide précieuse à ceux qui en ont besoin. C'est un exemple parfait de situation combinant catastrophe naturelle et urgence complexe. La mobilisation rapide de l'aide internationale a été remarquable, mais il faut préserver cet engagement et cette résolution. Dans de pareilles situations, la priorité doit être le passage des secours au développement, qui exige des mécanismes de financement à long terme efficaces.

74. Le rapport du Secrétaire général apporte une contribution utile à l'objectif consistant à promouvoir une culture de la protection, et un des éléments indispensables de cette culture est la sécurité du personnel humanitaire, qui reste très préoccupante. La modernisation et le développement ont apporté des bienfaits à la communauté internationale, mais les problèmes et les risques sont devenus plus complexes. On ne peut pas partir du principe que les besoins humanitaires vont diminuer dans les prochaines années et, par conséquent, la communauté internationale doit élaborer des stratégies cohérentes et globales pour faire face aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence humanitaire complexes. À cet égard, rien ne saurait remplacer une coopération internationale efficace.

75. **M. Cappagli** (Argentine) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il convient que le système des Nations Unies continue d'employer une approche souple pour mettre au point des mécanismes de réponse aux crises humanitaires dont la nature évolue. À cet égard, la délégation argentine se félicite de la création du Groupe interorganisations des déplacements internes. Compte tenu des dimensions humanitaires et socioéconomiques de nombreux conflits armés, il convient de prendre des mesures pour renforcer la coopération entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité dans le cadre de leurs mandats respectifs.

76. Les besoins des êtres humains et en particulier des plus vulnérables d'entre eux doivent être au coeur de l'action humanitaire. La délégation de l'orateur est fa-

avorable à la promotion d'une culture de la protection, intégrant des aspects tels que les droits d'accès, la justice et la réconciliation, la réponse aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées, la sécurité du personnel des Nations Unies, la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et le trafic des armes légères, le déminage et l'impact humanitaire des sanctions. Il faut aussi tenir compte du problème que pose la criminalisation de l'économie dans les pays en proie à des conflits armés en vue du passage des secours au développement.

77. Afin de mobiliser des ressources additionnelles pour secourir et protéger les personnes qui sont dans le besoin, il faut renforcer la procédure d'appel global et l'employer comme outil de coordination et de planification stratégique. Il convient d'encourager la participation systématique des organisations non gouvernementales à la mise en oeuvre de la stratégie humanitaire. La participation active de la société civile est aussi indispensable pour le succès des missions de secours humanitaire.

78. Le fait que l'État est le premier responsable de l'aide aux populations frappées par des crises humanitaires est un principe bien établi, mais lorsque l'État n'a pas les moyens ou la volonté d'assumer ses responsabilités, la communauté internationale se doit intervenir.

La séance est levée à 18 h 10.